

**Sous embargo jusqu'au jeudi 26 février 2026 à 11 heures HEC**

## **La coopération internationale au titre des conventions relatives au contrôle des drogues a bénéficié aux populations du monde entier, déclare l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son rapport annuel**

En travaillant ensemble, les États sont mieux à même de relever efficacement les défis posés par les drogues illicites

VIENNE, 26 février (Service d'information des Nations Unies) – La coopération internationale mise en place au titre des conventions relatives au contrôle des drogues a permis de protéger la santé et le bien-être des populations du monde entier, déclare l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son Rapport annuel pour 2025. Selon le rapport, l'action collective menée par les États a joué un rôle essentiel dans la réduction des dommages sociaux et économiques causés par les drogues illicites.

La Présidente de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, Sevil Atasoy, a déclaré : « Les conventions relatives au contrôle des drogues, qui constituent un cadre de coopération solide bénéficiant d'une adhésion quasi universelle, permettent de lutter efficacement contre le trafic et l'usage impropre de drogues depuis 60 ans, tout en garantissant la disponibilité des médicaments essentiels. Notre rôle est de renforcer, par notre travail, cette coopération entre les pays et les territoires. »

Les États ont compris que le moyen le plus efficace de protéger leurs citoyennes et citoyens et d'en satisfaire les besoins médicaux et scientifiques était de prendre des mesures coordonnées et universelles. Les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues proposent une approche commune pour lutter collectivement contre le problème mondial de la drogue.

### **Un succès international**

Au titre des conventions, les gouvernements doivent fournir à l'OICS des informations grâce auxquelles il puisse surveiller efficacement la culture licite de plantes dont on tire des substances soumises à contrôle et la production, la fabrication, la consommation et le commerce licites de telles substances, afin de garantir leur disponibilité à des fins licites tout en empêchant leur détournement. Grâce à l'efficacité de ce système d'évaluations et de prévisions, les détournements vers les circuits illicites de substances placées sous contrôle produites licitement sont très rares et le détournement de substances psychotropes produites licitement vers les circuits illicites a pratiquement cessé, ce qui constitue des succès internationaux, quoique méconnus.

Le régime des évaluations s'est avéré efficace parce qu'il s'applique à tous les États, qu'ils soient ou non Parties aux conventions.

### **Des plateformes opérationnelles permettant un échange d'informations en temps réel**

L'OICS propose aux gouvernements des services d'échange d'informations en temps réel, fondés sur les données, au sujet des envois de substances chimiques susceptibles de servir

à la fabrication illicite de drogues. Ces outils permettent de limiter au maximum ce risque de détournement tout en veillant à la fluidité et à l'efficacité du commerce international de précurseurs soumis à contrôle.

Grâce aux plateformes de notification préalable à l'exportation mises au point par l'OICS, les États Membres sont informés à l'avance des exportations prévues de précurseurs chimiques placés sous contrôle international ou des envois de précurseurs qui ne sont pas placés sous contrôle international mais qui ont servi à la fabrication illicite de drogues.

La plateforme électronique de l'OICS servant à l'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) a été utilisée en mars 2025 pour empêcher le détournement de 3 tonnes d'un précurseur du fentanyl qui n'a été placé sous contrôle au titre de la Convention de 1988 qu'en décembre 2024. Si l'envoi n'avait pas été intercepté, il aurait pu servir à fabriquer illicitement entre 1,4 et 3,3 tonnes de fentanyl.

La plateforme en ligne sécurisée de l'OICS servant à la notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) permet d'accélérer la communication et l'échange d'informations en temps réel entre autorités nationales sur les incidents concernant les laboratoires illicites, les précurseurs et les équipements. Le Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) permet aux pays d'échanger en toute sécurité des autorisations électroniques d'importation et d'exportation de stupéfiants et de substances psychotropes, éliminant ainsi le besoin de documents physiques, ce qui réduit le risque d'autorisations frauduleuses.

### **La coopération au-delà des gouvernements**

L'OICS utilise les mandats et le rôle fédérateur singulier que lui confèrent les conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour permettre la coopération internationale volontaire entre les gouvernements, leurs services de détection et de répression, dont la police, les douanes, les services postaux et les autorités de réglementation, et les partenaires du secteur privé concernés.

Par exemple, le programme GRIDS de l'OICS s'attaque au trafic de substances dangereuses non inscrites aux Tableaux des conventions. Près de 200 gouvernements, territoires et partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Union postale universelle (UPU) utilisent les outils et les ressources de ce programme pour renforcer la coordination et améliorer l'échange de renseignements.

### **Des partenariats avec le secteur privé**

Une coopération étroite avec le secteur privé – fabricants, importateurs, exportateurs, grossistes et détaillants de l'industrie chimique – est également nécessaire pour mettre en place un système efficace de contrôle des précurseurs. Plus de 100 entreprises mondiales de 19 secteurs différents échangent régulièrement des informations sur les nouvelles drogues synthétiques et les nouveaux produits chimiques avec les gouvernements dans le cadre du programme GRIDS de l'OICS.

Par ailleurs, l'OICS encourage les partenariats public-privé dans des secteurs clés exploités aux fins du trafic de drogues : commerce électronique, médias sociaux, marketing, services de paiement et services financiers, transport de marchandises, services postaux et services de messagerie express.

### **L'accès aux médicaments analgésiques et leur coût restent un problème pour les pays à revenu faible et intermédiaire**

Malgré une offre globalement suffisante et des stocks mondiaux stables de médicaments destinés à la prise en charge de la douleur, d'après les déclarations des gouvernements, l'inégalité d'accès à des analgésiques opioïdes abordables reste un problème persistant. De nombreux pays indiquent toujours avoir du mal à se procurer des médicaments contenant de la morphine.

Si les substances psychotropes utilisées pour traiter plusieurs pathologies, dont l'épilepsie, étaient disponibles en plus grande quantité et à un coût plus abordable pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, cela bénéficierait également à la santé mondiale.

### **Menaces et tendances régionales**

On peut désormais trouver une grande variété de drogues en **Afrique**, où leur consommation est en hausse. Si cette région est la cible du trafic de cocaïne, c'est le trafic d'opioïdes pharmaceutiques, notamment de mauvaise qualité, qui y est le plus préoccupant.

En **Amérique du Nord**, bien que le nombre de surdoses liées aux drogues synthétiques ait diminué au Canada (de 17 %) comme aux États-Unis (de 27 %), il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit d'une tendance durable.

En **Amérique du Sud**, le marché de la cocaïne est le marché des drogues illicites qui connaît la croissance la plus rapide, l'augmentation de la production entraînant une expansion du marché en Asie et en Afrique.

En **Asie de l'Est et du Sud-Est**, la méthamphétamine reste la drogue synthétique qui constitue la plus grave menace, et elle fait l'objet de saisies record. L'**Asie du Sud** reste le plus grand marché de consommation d'opioïdes au monde, puisqu'il représente un tiers du nombre estimé de personnes faisant usage d'opioïdes à l'échelle mondiale. La culture du pavot à opium est restée à un niveau historiquement bas en Afghanistan, où 10 200 hectares ont été consacrés à cette culture illicite en 2025.

Le trafic de cocaïne vers l'**Europe occidentale et centrale** a considérablement augmenté au cours des dernières années, comme en témoignent la grande disponibilité de cette substance et la quantité totale qui en a été saisie. En **Europe**, la fabrication illicite de drogues synthétiques est en expansion et la prolifération de nouvelles substances psychoactives continue de poser d'importants problèmes.

En **Océanie**, le trafic de drogues dans les États insulaires du Pacifique et à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'est poursuivi à des niveaux sans précédent. L'usage de drogues est devenu un problème de santé publique et de société de premier plan dans tout le Pacifique, en particulier aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Tonga.

### **Travailler ensemble pour lutter contre le problème mondial de la drogue**

La Présidente de l'OICS, Sevil Atasoy, a déclaré : « Protéger la santé des populations du monde entier contre les dangers des drogues illicites est une responsabilité commune et partagée. Le système international de contrôle des drogues repose sur la volonté et la capacité des pays à travailler ensemble. »

L'OICS met à l'honneur les mesures positives prises par les pays pour collaborer au-delà des frontières et les progrès accomplis par les États dans l'application des conventions. Il continue d'encourager la poursuite de la coopération internationale dans la lutte contre les problèmes liés à la drogue pour permettre une action nationale efficace.

*L'OICS est l'organe indépendant et quasi-judiciaire chargé de promouvoir et de suivre l'application, par les États, des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Établi par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, [il se compose de treize membres](#) qui sont élus à titre personnel par le Conseil économique et social pour un mandat de cinq ans.*

\* \* \* \* \*

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au :

Secrétariat de l'OICS  
Tél. : (+43-1) 26060-4163  
Courriel : [incb.secretariat@un.org](mailto:incb.secretariat@un.org)  
[www.incb.org](http://www.incb.org)